



Délai pour donner un chèque en paiement

Par **siebert**, le **05/02/2025** à **09:02**

Bonjour,

Je dois payer une facture de travaux de 20 000 euros à une entreprise , aujourd'hui.

N'ayant pas suffisamment d'argent sur mon compte-chèque, j'ai effectué par internet, un transfert d'argent de mon livret A vers mon compte chèque.

En consultant la position de mon compte-chèque, je vois qu'il est approvisionné à la date d'aujourd'hui.

Mais je ne sais pas si cette date est la date de l'opération ou la date de valeur .

Est-ce que je peux donner le chèque à l'entrepris dès aujourd'hui, ou il vaut mieux attendre un jour ou deux , car je crains de devoir payer ds agios ?

Par **yapasdequoi**, le **05/02/2025** à **09:26**

Bonjour,

On ne peut pas vous répondre. Appelez votre conseiller.

Un chèque sans provision c'est non seulement des agios mais aussi des commissions d'intervention et selon le montant fichage + interdiction de chéquier.

Soyez prudent.

Par **jodelariege**, le **05/02/2025** à **09:50**

bonjour

normalement les virements d'un livret a vers son compte cheques sont immédiats ; cependant pour pouvez vérifier la date de valeur sur votre compte ; c'est la date où votre argent est vraiment sur votre compte

vous pouvez aussi donner ce chèque à l'entreprise en lui demandant d'attendre 2 ou 3 jours pour l'encaisser

Par **siebert**, le **05/02/2025** à **09:51**

Bonjour,

[quote]

Un chèque sans provision c'est non seulement des agios mais aussi des commissions d'intervention et selon le montant fichage + interdiction de chéquier.

[/quote]

C'est pourquoi je demande si mon compte est CONSIDERE comme approvisionné à la date d'aujourd'hui.

Ou s'il vaut mieux que je fasse patienter l'entreprise un jour ou deux (ou davantage ?) avant de leur remettre le chèque.

Par **yapasdequoi**, le **05/02/2025** à **09:54**

Et je vous répond que le fait de voir le mouvement sur votre écran ne prouve rien.

Posez la question A VOTRE CONSEILLER. Chaque banque a ses règles de gestion.

Par **siebert**, le **05/02/2025** à **10:25**

[quote]

Posez la question A VOTRE CONSEILLER.

[/quote]

injoignable pour le moment !!

[quote]

le fait de voir le mouvement sur votre écran ne prouve rien.

[/quote]

Curieux, ce que vous dites là .

Sources ?

Par **jodelariege**, le **05/02/2025** à **10:28**

date de valeur bien expliquée dans l'article ci dessous

"<https://www.lafinancepourtous.com/pratique/banque/le-compte-bancaire/les-relevés-bancaires/le-relevé-de-compte/les-dates-de-valeur/>"

Par **siebert**, le **05/02/2025** à **10:39**

En consultant mon compte en ligne, je note que mon compte chèque a été crédité à la date d'aujourd'hui qui est la date d'enregistrement.

Mais il est impossible d'accéder à la date de valeur car elle n'est pas proposée à l'affichage..

Cependant sur le lien fourni pas JODELARIEGE j'ai relevé

[quote]

Pour les autres paiements (virement, prélèvement...) portés au débit ou au crédit de votre compte, **la date de valeur correspond au jour d'enregistrement** de l'opération de paiement (au débit ou au crédit) sur le compte de la banque ([article L133-14 du code monétaire et financier](#)).[/quote]

Donc la date de valeur serait bien identique à la date d'enregistremt de l'opération .Soit la date d'aujourd'hui et je peux sans risque (contrairement aux mises en garde de YAPASDEQUOI) donner mon chèque de paiement dès cet après-midi

Par **nihilscio**, le **05/02/2025** à **11:05**

Bonjour,

Oui parce que, de toute façon, le traitement du chèque prendra quelques jours. Vous êtes assuré que votre compte sera approvisionné lorsque le banquier viendra transférer le montant du chèque de votre compte sur celui du créancier.

Par **yapasdequoi**, le **05/02/2025** à **11:12**

C'est un risque à prendre.

Par **jodelariege**, le **05/02/2025** à **12:15**

concernant les dates de valeur: vous devez avoir une ligne type "plus de recherche" puis "afficher la date de valeur" je l'ai sur mon compte bancaire et je suppose que toutes les banques le font d'une manière ou d'une autre

Par **yapasdequoi**, le **05/02/2025** à **12:20**

Eh non. Toutes les banques ne le font pas. La gestion de la date de valeur varie selon les banques.

Par **siebert**, le **05/02/2025** à **15:06**

@JOSDELARIEGE

[quote]

puis "afficher la date de valeur" je l'ai sur mon compte bancaire et je suppose que toutes les banques le font d'une manière ou d'une autre

[/quote]

Il y a quelques années, au Cr... Ag..., on pouvait choisir de visualiser les comptes (par internet) soit par date de l'opération soit par date de valeur, en cliquant sur une petite flèche en haut de la colonne

Mais aujourd'hui ils l'ont supprimé car je suppose que la date affichée en regard de l'opération de crédit ou de débit, est effectivement la date de valeur.

La banque ne doit pas "piéger" le client en lui facturant des agios sans une information transparente.

Par **jodelariege**, le **05/02/2025** à **15:10**

"concernant les dates de valeur: vous devez avoir une ligne type "plus de recherche" puis "afficher la date de valeur" je l'ai sur mon compte bancaire et je suppose que toutes les banques le font d'une manière ou d'une autre"

je l'ai fait ce matin et je viens de le refaire....

Par **siebert**, le **05/02/2025** à **15:52**

@JOSDELARIEGE

Merci.

Effectivement, c'était pas très évident, pour accéder à la date de valeur, il faut cliquer sur PLUS DE RECHERCHES puis cocher la case "afficher date de valeur".

Donc, j'ai vérifié sur mon écran, la date de valeur de cette opération de crédit sur mon compte chèque, est bien la date d'aujourd'hui (et non pas demain ni après-demain.)

Je vais pouvoir aller payer l'entreprise.

Par **jodelariege**, le **05/02/2025** à **16:30**

super!